

## Article R4745-2 du Code du travail

Date de mise à jour : 19 Avril 2023

### Notre analyse

Le non respect des règles portant sur le recrutement du médecin du travail, ses conditions d'exercice, sa protection ainsi que son indépendance professionnelle est sanctionné par une amende. Elle est de 1 500 euros maximum et elle est doublée en cas de récidive.

## Article R4745-2 du Code du travail

Le fait de méconnaître les dispositions relatives au recrutement, aux conditions d'exercice, à la protection et à l'indépendance professionnelle dont bénéficia le médecin du travail, prévues aux articles L.4623-1 à L.4623-8 et L.1237-15 et celles des décrets pris pour leur application, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Loi "santé au travail" : la réforme des services de santé au travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Délégation des missions du médecin du travail, statut de l'infirmier... un nouveau décret d'application de la loi santé au travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Mes échanges avec le médecin du travail et mon dossier médical sont-ils couverts par le secret médical ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Suivi médical d'un travailleur par le médecin du travail et secret médical

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)